

La situation financière de l'UQTR s'améliore enfin

Michel Volle

professeur au Département de
psychologie et président du
SPPUQTR



Un peu avant les fêtes, le Gouvernement du Québec a annoncé la répartition, entre les universités, d'un réinvestissement financier de plus de 90 millions de dollars (dont 60 millions sont récurrents) par année au cours des trois prochaines années.

Les universités ont réussi à faire consensus sur le projet de réinvestissement. Les recteurs savent bien que la prochaine étape consistera à convaincre le Gouvernement fédéral de la nécessité de réinvestir plusieurs centaines de millions de dollars dans le financement des universités. Il leur était donc essentiel de faire front commun auprès du Gouvernement Harper.

L'exercice est très nettement avantageux pour l'UQTR. Il faut reconnaître que le Vice-recteur à l'administration et aux finances, l'ex-professeur du Département des sciences comptables René Garneau, a mené le dossier de main de maître. Il semble avoir réussi à corriger les coûteuses injustices dont avait

été victime l'UQTR dans les efforts de péréquation du Siège social et lors de l'implantation des contrats de performance. Seule l'UQTR, faut-il le rappeler, n'avait pas réussi à améliorer sa situation financière avec les contrats.

Lorsque les membres de l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR ont demandé au VRAF ce que l'Université escomptait faire de ces nouveaux millions de dollars, il a bien pris soin de mentionner qu'il s'agissait de décisions du Conseil d'administration. Il a toutefois rappelé que, pour l'année 2006-2007, l'UQTR prévoyait un déficit d'opération de près de 4M\$ et que le déficit accumulé s'élevait à 17M\$. Le VRAF déposera d'ailleurs au CA un plan de résorption du déficit accumulé.

Concrètement, l'UQTR bénéficiera, pour les trois prochaines années, de 6,5M\$ de subventions supplémentaires. Par la suite, l'UQTR disposera de 5 M\$ par année, et ce, sans aucune condition particulière. L'UQTR obtient 15% des sommes destinées à l'UQ.

Considérant les immenses sacrifices consentis par les professeurs de l'UQTR au cours de la dernière décennie (réduction du nombre de postes, augmentation des moyennes cibles, décontingement, accroissement de la recherche, réduction des activités d'enseignement, etc.), il est réconfortant de constater, à la veille des négociations pour le renouvellement de la convention collective des professeurs, que l'UQTR dispose d'une marge de manœuvre financière lui permettant de faire les correctifs nécessaires.

Avec le nombre (7507) d'EETP actuel (étudiant, étudiante équivalent temps plein) et en conservant le même ratio qu'en 1996-1997, l'UQTR aurait besoin de 403 professeurs. Il en manque donc une soixantaine. Quand on constate, à la lumière du dernier numéro du *Point d'Ancre* (vol. 9, n°9), que la masse salariale des professeurs par EETP a diminué de 1,6% entre 1999-2000 et 2005-2006, tandis que (suite page 2)

les coûts de gestion de l'Université, toujours par EETP, ont augmenté de 23,1% durant la même période, on serait en droit d'affirmer qu'il importe maintenant que les revenus supplémentaires des universités provenant de l'accroissement du nombre d'étudiants profitent davantage à l'enseignement et à la recherche.

Le Gouvernement, lui-même, mentionnait, dans le communiqué annonçant le réinvestissement de 90M\$, que ces sommes serviraient à **embaucher de nouveaux professeurs**. Voilà!

Pavillon multidisciplinaire de la santé

Claude Genest
professeur au Département
des sciences humaines, sec-
tion géographie, vice-prési-
dent aux services à la collec-
tivité du SPPUQTR et mem-
bre du Conseil d'administra-
tion de l'UQTR



Le 17 janvier dernier, le vice-recteur à l'administration et aux finances (VRAF) de l'UQTR, M. René Garneau, rencontrait l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR (IPUQTR) afin de discuter du budget 2006-2007 et du réinvestissement financier annoncé par le Gouvernement du Québec. L'UQTR obtenait alors, pour les trois prochaines années, un financement supplémentaire de 6,5M\$. À cette occasion, M. Garneau évoqua rapidement la construction, pour le mois de mars 2007, du nouveau pavillon interdisciplinaire de la santé. L'appel de proposition avait été lancé en décembre 2005, puis suspendu en janvier 2006, face à l'incertitude de l'obtention du financement nécessaire. En mars 2006, le VRAF informe le Comité exécutif de l'UQTR de la possibilité de relancer les appels d'offres et de la possibilité de financer une partie du projet à partir du budget régulier d'investissement de l'UQTR sur une période de 10 ans. Un projet évalué à 9M\$ en avril 2006.

En décembre 2006, il manquait toujours 3M\$ au montage financier du projet. Le VRAF a indiqué que ce montant serait comblé

par une contribution de 1M\$ de l'UQTR et de 2M\$ du Siège social de l'Université du Québec. Le 13 décembre 2006, le Comité exécutif de l'UQ a effectivement adopté une résolution : «...sur le versement d'une contribution de 2 000 000 \$ par l'Université du Québec à l'UQTR pour le projet de construction d'un pavillon de santé dans le cadre de l'implantation du programme de médecine délocalisé de l'Université de Montréal». Pour l'UQTR, il ne reste plus qu'à emprunter le million manquant afin de compléter le montage.

En y regardant de plus près, on constate toutefois que la contribution directe de l'UQTR au projet sera plutôt de l'ordre de 3M\$, dont les intérêts viendront gruger le budget régulier de fonctionnement consacré à l'enseignement et à la recherche.

La contribution du Siège social, qui, de prime abord, semble généreuse, ne constitue toutefois qu'une modification au protocole unissant le Siège social, la Société immobilière de l'Université du Québec et l'UQTR quant à la gestion du parc de logements étudiants du campus. Ce protocole, signé en 1993 pour une période de 30 ans, prévoit que la Société immobilière de l'Université du Québec conserve les revenus nécessaires pour assumer ses responsabilités et verse à l'UQTR les montants «**excédentaires**». Le versement de 2M\$ du Siège social sera financé et remboursé à partir de ces «excédents». Ainsi, l'UQ n'assumera aucun coût et l'UQTR se privera de revenus supplémentaires (qui ont déjà servi d'ailleurs à diminuer le déficit du budget de fonctionnement lors d'un précédent exercice) qui lui étaient destinés.

Concrètement, l'UQTR accepte de puiser dans son budget de fonctionnement régulier les sommes nécessaires pour financer les intérêts et le capital sur un prêt de 3M\$.

Groupe de réflexion sur le renouvellement de la convention collective

Les trois premiers groupes de réflexion sur le renouvellement de la convention collective se mettent en branle.

Services à la collectivité

La première rencontre du **Groupe de réflexion sur les services à la collectivité** aura lieu le **lundi 19 février**.

Conciliation travail-famille

La première rencontre du **Groupe de réflexion sur la conciliation travail-famille** aura lieu le **mardi 20 février**.

Évaluation des enseignements

La première rencontre du **Groupe de réflexion sur l'évaluation des enseignements** aura lieu le **mercredi 21 février**.

Si ces thèmes vous intéressent vous n'avez qu'à vous joindre aux participants (en confirmant votre intention au préalable). **Les petits-déjeuners-rencontre ont lieu au salon rouge de l'UQTR de 8h à 10h.**

Régime de retraite de l'UQ (RRUQ)

Questions et réponses

Quelles seront mes sources de revenus à la retraite ?

Il est généralement reconnu qu'un taux de remplacement de votre salaire brut d'environ 70 % devrait vous permettre de maintenir le même niveau de vie.

Cette estimation tient compte des éléments suivants :

- vous cessez de cotiser au RRUQ;
- vous ne payez plus de cotisation syndicale;
- vous cessez de cotiser à la RRQ;
- vous cessez de cotiser à l'assurance-emploi et au Régime québécois d'assurance parentale;
- les dépenses liées à votre travail sont éliminées;
- vous n'avez plus à épargner en vue de la retraite;
- les taux d'imposition sont réduits compte tenu que vos revenus sont moins importants;
- vous avez vraisemblablement moins d'obligations (hypothèque, éducation des enfants, etc.).

Par ailleurs, vos dépenses liées à la santé et aux loisirs sont susceptibles d'augmenter.

Les principales sources de revenus à la retraite sont :

- votre rente du RRUQ;
- le montant forfaitaire versé par l'Université au moment de votre départ à la retraite (100% de votre salaire entre 55 et 60 ans inclusivement donc jusqu'à la veille de votre 61 anniversaire) ; Vous pouvez transférer une partie de ce montant (2 000\$ par année de service à l'UQTR avant 1996) dans un REER en franchise d'impôt;
- la rente de la Régie de rentes du Québec (RRQ), pouvant être reçue à partir de 60 ans;
- la pension de la Sécurité de la vieillesse du gouvernement fédéral (PSV), versée seulement à partir de 65 ans;
- vos REER, comptes de retraite immobilisés et vos rentes accumulées dans d'autres régimes de retraite;
- vos autres épargnes personnelles.

«Il faut absolument conventionner le processus d'évaluation des enseignements à l'Université»

Lucie Guillemette
professeure au Département de français, membre du conseil d'administration de l'UQTR et vice-présidente aux affaires universitaires du SPUQTR



Il s'agit là du message adressé par M. Greg Allain, président de l'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université (ACPPU), à la cinquantaine de professeurs présents à la Table ronde sur l'évaluation des enseignements, organisée par le Comité des affaires universitaires du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR, le 25 janvier dernier. M. Allain a également mis en garde les participants relativement à l'utilisation des commentaires anonymes émis par les

étudiants lors de l'évaluation. L'ACPPU a d'ailleurs adopté un énoncé de principe sur ce sujet et M. Allain en a fait part à l'auditoire.

Tout juste avant M. Allain, le professeur Gilles Raïche, du Département des sciences de l'éducation de l'UQAM, a fait une présentation critique de la politique d'évaluation de la qualité des enseignements de l'UQTR. Il a particulièrement attiré l'attention sur le fait que la politique visait une bonne douzaine d'objectifs, ce qui lui apparaissait nettement trop. De plus, M. Raïche a été surpris de constater qu'il n'y avait qu'un seul outil (le questionnaire électronique) permettant de faire les évaluations à la fois formative, sommative et statutaire des professeurs. M. Raïche s'est également déclaré étonné à l'effet que l'on oblige l'étudiant à compléter le questionnaire d'évaluation afin d'obtenir ses résultats scolaires. Cette contrainte peut biaiser de façon majeure les résultats.

À titre de vice-présidente aux affaires universitaires, j'ai effectué pour ma part l'historique de l'évaluation des enseignements à l'UQTR, pour ensuite présenter la situation dans d'autres universités québécoises, tant au niveau des politiques que des conventions collectives.

Notons que la Table ronde du Syndicat a suscité l'intérêt du quotidien *Le Nouvelliste* qui a fait écho des préoccupations des professeurs quant aux résultats de l'analyse des questionnaires et à l'évaluation des enseignements de l'hiver 2006, soulignant, entre autres, que plus de 65% des étudiants avaient systématiquement coché le même énoncé. Cette donnée peut bien entendu être l'objet de moult interprétations. S'agirait-il d'un manque de sérieux des étudiants qui doivent compléter ledit questionnaire d'évaluation? Le sentiment de satisfaction repose-t-il sur des bases objectives et objectivantes? Mentionnons que selon le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, M. René-Paul Fournier, le fait que les étudiants aient coché des énoncés très positifs, vient tout simplement valider le sondage. Vraisemblablement, cette

déclaration à saveur tautologique manque de nuance, dans la mesure où de telles questions méritent sans nul doute une analyse plus approfondie.

En guise de conclusion, rappelons que, le 5 décembre dernier, la Commission des études a formé un comité d'étude sur l'évaluation des enseignements, composé de représentants des professeurs, des chargés de cours et des étudiants. Le Comité doit revoir le processus d'évaluation de l'UQTR. Nul doute que le renouvellement de la convention collective des professeurs permettra également de baliser davantage le processus, comme le suggérait M. Allain, afin de rassurer les professeurs sur la fiabilité de la démarche.

ÉLECTIONS

Il y a environ une année, l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ a modifié ses règlements afin de permettre la présence d'un septième représentant des professeurs à la Commission des études. Chaque professeur de la CÉ représente un secteur regroupant différents départements. L'ajout d'un représentant supplémentaire nécessite donc la révision de la composition des secteurs.

Les professeurs Ismael Biskri et Jocelyne Moreau ayant été élus récemment, il fut convenu qu'ils seraient les représentants des nouveaux secteurs 4 et 6.

Le premier mandat des cinq autres représentants venant à échéance dans les prochains mois, il fut convenu de les combler selon les nouveaux regroupements. Les représentants actuels sont tous éligibles, car ils terminent tous un premier mandat de deux ans. Si vous souhaitez soumettre votre candidature à l'un des postes de représentant des professeurs à la Commission des études ou au Conseil d'administration, nous vous invitons à compléter le bulletin de mise en candidature ci-joint et à le retourner au Secrétariat du Syndicat **avant le 22 mars**.

Composition des nouveaux secteurs de représentation à la Commission des études

Secteur 1

Départements des arts, de lettres et communication sociale, de philosophie et des sciences humaines

Secteur 2

Départements de langues modernes et traduction, d'études en loisir, culture et tourisme et des sciences de l'éducation

Secteur 3

Départements des sciences comptables et des sciences de la gestion

Secteur 4

Départements de génie chimique, génie électrique et génie informatique, génie industriel, génie mécanique et de mathématiques-informatique

Secteur 5

Département de chimie-biologie et de physique

Secteur 6

Départements de psychologie et de psychoéducation

Secteur 7

Départements de chiropratique, des sciences infirmières et des sciences de l'activité physique

Au conseil d'administration de l'UQTR

Les représentants des professeurs occupent trois des treize postes du Conseil d'administration de l'UQTR.

Les mandats sont de trois ans renouvelables une seule fois. Les représentants ne sont pas choisis par secteur disciplinaire.

Le mandat du professeur Jean-Claude Bernatchez se termine et n'est pas renouvelable.

Les professeurs Lucie Guillemette, Département lettres et communication sociale et Denis Pettigrew, Département des sciences de la gestion sont les deux autres représentants des professeurs.

À la Commission des études de l'UQTR

Les représentants des professeurs à la Commission des études sont au nombre de sept. Les mandats sont de deux ans, renouvelables une seule fois. L'élection se fait par secteur de regroupements départementaux. Les professeurs et professeures intéressés n'ont qu'à compléter le bulletin de mise en candidature et à l'acheminer avant l'assemblée générale. Il doit y avoir au moins deux représentants (maximum trois) occupant un poste de direction d'enseignement et de recherche.

Secteur 1

Départements des arts, de lettres et communication sociale, de philosophie et des sciences humaines

Secteur 2

Départements de langues et de traduction, d'études en loisir, culture et tourisme et des sciences de l'éducation

Secteur 3

Départements des sciences comptables et des sciences de la gestion

Secteur 5

Département de chimie-biologie et de physique

Secteur 7

Départements de chiropratique, des sciences infirmières et des sciences de l'activité physique

Au comité exécutif du SPPUQTR

Le 29 mars prochain, les membres du Syndicat doivent procéder à l'élection des officiers du Comité exécutif.

Les professeurs Lucie Guillemette et Mircea Gonciar ont été élu pour un mandat de deux ans se terminant en mars 2008.

Les professeurs Michel Volle, Alain Chalifour, Claude Genest, Michel Nolin et Sylvain Beaudry ont signalé leur intention de solliciter un renouvellement de mandat.

Il faut mentionner que, selon les statuts du Syndicat, tous les postes dont les mandats sont terminés sont obligatoirement ouverts et doivent faire l'objet d'élections. Si vous souhaitez soumettre votre candidature à l'un des postes d'officier du Comité exécutif, nous vous invitons à compléter le bulletin de mise en candidature ci-joint et à le retourner au Secrétariat du Syndicat **avant le 22 mars**.

Je _____ du Département de _____

Appuyé-e par _____ du Département

de _____ dépose ma candidature à un poste :

Au Comité exécutif

1 an 2 ans

Président

Vice-président aux relations de travail

Vice-président aux services à la collectivité

Secrétaire

Trésorier

À la Commission des études :

secteur 1

secteur 2

secteur 3

secteur 5

secteur 7

Au Conseil d'administration :

Signature du candidat : _____

Signature du proposeur : _____

BULLETIN DE MISE EN
CANDIDATURE

Complétez et retournez au Secrétariat du Syndicat au local 1115 pavillon Ringuet avant le 22 mars

Opération promotion 2007

Claude Genest

professeur au Département des sciences humaines, section géographie, vice-président aux services à la collectivité du SPPUQTR et membre du Conseil d'administration de l'UQTR



La demande de promotion

À la fin des années 1980, la politique de promotion a été révisée en profondeur. On y ajoute un certain nombre de superlatifs qui resserrent quelque peu la marge de manœuvre du comité de promotion. Le professeur demandant la promotion se distinguera par ses *qualités supérieures* comme *pédagogue*, par une *contribution majeure* à la réalisation de la mission, par le caractère *remarquable* de ses réalisations, par son *apport remarquable* et *constant* à la formation des étudiants, par une *activité intense* en enseignement, par des réalisations *fructueuses* de fonctions d'administration pédagogique, par des activités externes ayant une portée *significative* sur la réalisation de la mission de l'Université, etc.

Depuis, les critères n'ont pas changé malgré la demande des professeurs de la Commission des études, à la fin de l'année 1998, de former un comité d'étude pour revoir l'ensemble du processus.

Pour obtenir la note de passage, 6,49 (comme à la loterie), les professeurs doivent attribuer une pondération à chacun des volets de leur tâche. Le professeur n'a pas nécessairement intérêt à tenter d'équilibrer sa pondération. Il doit plutôt mettre vraiment l'emphase sur les volets les plus percutants de son dossier. Si un professeur se distingue en recherche ou en enseignement, il inscrira une pondération plus élevée à ce titre et une beaucoup plus faible à un autre volet. Le tableau de la page suivante indique comment, avec les mêmes balises de pondération et les mêmes évaluations du jury, les résultats peuvent être très différents et valoir ou non la promotion demandée.

Chaque année, un comité paritaire, composé à parts égales de représentants du Syndicat et de la Direction, analyse les demandes et statue sur les promotions à accorder. Il s'agit bien sûr de décisions prises au «mérite», fondées sur la qualité des dossiers soumis par les professeurs. Mais, il s'agit également de décisions ayant un impact financier qui influence le niveau de salaire et celui de la rente à la retraite, et ce, jusqu'au décès. La rente de retraite est fixée selon la moyenne des salaires versés au cours des cinq meilleures (dernières?) années.

Au cours de la dernière décennie, chaque année, il y a en moyenne 17 professeurs qui font une demande de promotion. Les pourcentages d'attribution varient toutefois d'une année à l'autre selon la politique de promotion, la qualité des dossiers soumis, la composition du comité, l'actualité universitaire et, peut-être également, les disponibilités financières.

% de promotions accordées au cours des dernières années

Catégorie	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006
	D	A	D	A	D	A	D	A	D	A	D
II à III	2	2	2	2	6	4	1		1		
III à IV	21	15	26	13	14	12	8		5		15
Total	23	17	28	15	20	16	12	9	11	6	15
		74%		54%		80%		75%		55%	60%

D =Nombre de promotions demandées
A =Nombre de promotions accordées

Profil du professeur de l'UQTR en 2006

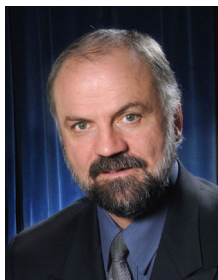
	NB	âge moyen	%	Salaire moyen	Homme	âge moyen	Salaire moyen	Femme	âge moyen	Salaire moyen		
Professeurs et professeures	339	48,7		86 827 \$	229	49,6	67,6%	88 285 \$	110	46,8	32,4%	83 806 \$
Professeur(e)s de 55 ans et plus	98		28,9%									
Professeur(e)s de 50 ans et plus	161		47,5%									
Professeur(e)s de 50 et moins	195		57,5%									
Professeur(e)s en classe 4	115	52,7	33,9%	99 103 \$	87	53,1	75,7%	98 498 \$	28	51,7	24,3%	100 986 \$
Professeur(e)s en classe 3	173	49,2	51,0%	85 199 \$	116	49,8	67,1%	85 986 \$	57	47,8	32,9%	83 599 \$
Professeur(e)s en classe 2	51	38,3	15,0%	65 879 \$	26	37,1	51,0%	65 255 \$	25	39,5	49,0%	66 553 \$

Source : Liste nominative des professeurs, juin 2006

À la lecture du tableau, on constate que :

- ◆ la majorité des professeurs sont en classe 3
- ◆ 47,5% du corps professoral est âgé de plus de 50 ans
- ◆ l'âge moyen est passé de 47,1 à 48,7 ans entre 1998 et 2006
- ◆ le salaire moyen est passé de 69 832 \$ à 86 827 \$ entre 1998 et 2006
- ◆ les professeures représentent 32,4% du corps professoral, mais seulement 24,3% des classes 4
- ◆ l'écart entre le salaire de classe 4 et le salaire moyen est plus élevé chez les professeures que chez leurs collègues masculins
- ◆ les professeures en classes 3 et 4 sont plus jeunes que leurs collègues masculins des mêmes classes
- ◆ les professeures en classe 2 et 4 gagnent plus que leurs collègues masculins des mêmes classes
- ◆ les professeures étant plus jeunes disposent d'un salaire moyen moins élevé que leurs collègues masculins

Les représentants des professeurs au comité de promotion



Les professeurs Claude Genest du Département des sciences humaines et Ghyslain Parent du Département des sciences de l'éducation représentent le Syndicat au Comité de promotion.

Un troisième professeur, qui sera désigné par la Commission des études, complètera la délégation syndicale. La date limite pour déposer une demande de promotion a été fixée au 31 mars 2007. Chaque année, le Syndicat organise une rencontre d'information avec les professeurs intéressés à déposer une demande. Ce dîner-rencontre aura lieu le mercredi 21 février 2007 à 12h.

Les promotions sont accordées au mérite par un comité paritaire. Le Vice-recteur aux études avancées et à la recherche et le Vice-recteur à la formation initiale représentent la Direction. Deux autres personnes, sélectionnées par la Commission des études à partir d'une liste de candidatures soumise par le Syndicat et la Direction de l'UQTR, complètent le comité.

«Les Promus»

- Entre 1992-1993 et 2004-2005, 143 professeurs et professeures ont obtenu une promotion.
- 115 (80,4%) sont passés de la classe III à la classe IV
- 28 (19,3%) sont passés de la classe II à la classe III
- Dans les classes IV promues durant cette période, on comptait 25 femmes (22%) et 90 hommes (78%).
- Dans les classes III promues durant cette période, on comptait 6 femmes (21%) et 22 hommes (79%).

Dîner-rencontre sur la promotion

Mercredi 21 février à 12h
local 3103 Ringuet

Un dîner sera servi.
Obligation de confirmer votre présence en
téléphonant au 2388

Nouvelles de la FQPPU

Fédération québécoise
des professeurs
et des professeurs
d'université

Colloque sur les études doctorales et les débuts de la carrière professorale universitaire

Chères collègues, chers collègues,

Nous avons le plaisir de vous annoncer la tenue d'un colloque, les **22 et 23 mars 2007**, sur les études doctorales et les débuts de la carrière professorale universitaire. Il se tiendra à l'Hôtel des Gouverneurs, Place Dupuis, Montréal.

La préparation à la carrière et l'entrée dans le milieu universitaire constituent, pour celles et ceux qui s'initient au métier, une étape cruciale de socialisation professionnelle. L'objectif du colloque est de donner un portrait de la situation, tant à l'étranger qu'au Québec, et de réfléchir sur les pressions actuelles (discours sur la performance, idéologie gestionnaire, etc.) qui ne sont pas sans transformer la culture, les règles du métier, les rapports au savoir, à l'institution, aux collègues, aux étudiantes et aux étudiants, à la société, etc.

Trois axes seront abordés :

1. **La préparation à la carrière et les études doctorales**
2. **L'entrée en poste et les premières années d'embauche**
3. **L'intégration, les conditions de travail, l'accès à la permanence.**

Des conférencières et conférenciers du Québec, du Canada anglais et d'Europe viendront nous faire part de leurs plus récentes réflexions et recherches sur cette importante question. Réservez ces dates dans votre agenda. Nous comptons sur votre participation dans le but de susciter une réflexion et de poser des pistes d'action collectives afin d'améliorer les conditions d'accès à la carrière professorale et les premières années qui suivent.

Droits de scolarité : un débat public s'impose

Montréal, 7 février 2007 - La Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) s'étonne de la manière dont se déroule la consultation des administrateurs universitaires au sujet d'une remise en question du gel des droits de scolarité au Québec. Elle demande au gouvernement plus de rigueur dans le débat concernant cet enjeu crucial pour l'accessibilité aux études supérieures. Il est urgent de sortir ce dossier d'une stricte analyse budgétaire afin de traiter du financement des universités et de l'accessibilité aux études supérieures dans leur ensemble.

Ailleurs dans le réseau universitaire



Les associations étudiantes de l'Université du Québec condamnent la hausse des frais afférents annoncée au sein du réseau universitaire public

Québec, le 7 février 2007 - Dix associations étudiantes appartenant aux divers établissements des Universités du Québec ont signifié leur inquiétude face à la résolution de l'Assemblée des gouverneurs du 2 novembre dernier de hausser les frais afférents des étudiants du réseau de plus de 160\$ par année.

Cette résolution entre dans une logique d'une augmentation constante des frais afférents depuis 1994, année où les frais de scolarité ont été gelés par le gouvernement du Québec. «Ceci vient confirmer que le gel des frais de scolarité n'est pas respecté par les directions des universités québécoises», a affirmé ce matin David Clément, vice-président de l'Association générale des étudiant(e)s de l'Université du Québec en Outaouais. «Les chiffres ne mentent pas : avant même l'annonce de cette nouvelle hausse, les frais afférents, des frais obligatoires non réglementés par le ministère de l'Éducation, ont en effet augmenté d'environ 300% depuis 1994. De plus, par manque de courage politique devant des gouvernements qui se désengagent de leurs responsabilités financières envers le système d'éducation universitaire, principalement envers le réseau public, l'Assemblée des gouverneurs a décidé de faire payer la population étudiante.»

Ontario - Le gouvernement s'est engagé à offrir un enseignement supérieur de qualité et accessible

Toronto, le 8 février 2007 - Le gouvernement McGuinty a financé 86 000 places de qualité de plus pour les étudiants et a rendu l'éducation collégiale et universitaire plus abordable. «Notre priorité est d'augmenter les possibilités de faire des études postsecondaires d'excellente qualité en Ontario, a déclaré Chris Bentley, ministre de la Formation et des Collèges et Universités. C'est la raison pour laquelle nous investissons le montant supplémentaire de 6,2 milliards de dollars, y compris 4,3 milliards de dollars de plus en subventions de fonctionnement accordées aux collèges et universités, et le montant additionnel de 1,5 milliard de dollars pour l'aide financière aux étudiants.»

Les universités lancent un appel à un règlement du sous-financement

Des solutions concrètes sont proposées par l'Université Laval, l'Université McGill, l'Université de Montréal et l'Université de Sherbrooke

Montréal, le 8 février 2007 - Les dirigeants des quatre universités québécoises à forte intensité de recherche, avec faculté de médecine, proposent les principes qui, selon eux, devraient guider le gouvernement du Québec dans la recherche d'une solution durable au sous-financement chronique dont souffre le réseau universitaire québécois.

Les recteurs Bruno-Marie Béchard de l'Université de Sherbrooke, Michel Pigeon de l'Université Laval, Luc Vinet de l'Université de Montréal et la principale Heather Munroe-Blum de l'Université McGill font valoir que la qualité et l'accessibilité des universités sont essentielles au développement du Québec. Ils proposent un plan de réinvestissement de manière à rattraper la moyenne des autres universités canadiennes et la constitution à très court terme d'un fonds d'urgence non récurrent de quelque 500 millions \$ afin de remédier au vieillissement des parcs immobiliers.

(...)

Si on leur en donne les moyens, les universités pourront contribuer à relever les défis d'une société avancée. Les universités s'engagent à assurer la qualité de l'enseignement, de la recherche et des services aux étudiants. Elles déploieront tous les efforts pour rétablir le taux de participation aux études universitaires ainsi que le taux d'obtention du diplôme des étudiants à un niveau supérieur à celui de la moyenne canadienne

La rectrice par intérim, Mme Danielle Laberge, et l'équipe de direction de l'UQAM, devant la Commission de l'éducation

Situation financière et projets immobiliers de l'UQAM

Mme Laberge a d'abord fait le point sur la situation financière et sur les projets immobiliers de l'UQAM. Au plan financier, après la résorption de son déficit cumulé, l'UQAM est retombée en déficit : 2,15 M \$ pour 2004-2005, 16,9 M \$ pour 2005-2006 et un déficit anticipé de 21,9 M \$ pour 2006-2007. L'UQAM travaille intensément à la préparation d'un plan de redressement, en lien constant avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et l'Université du Québec.

Assemblée des Gouverneurs de l'UQ Comité sur la gouvernance des constituantes

Résolution

De former un comité de travail sur la gouvernance de l'Université du Québec, chargé d'examiner prioritairement les processus administratifs et de gestion des projets de développement immobilier, les processus de suivi budgétaire qui y sont associés et tout autre élément relié aux autorisations des instances de l'Université du Québec;

II De mandater le président afin qu'il désigne les membres de ce comité, dont un membre devra être désigné parmi les membres du Comité de vérification de l'Université du Québec et un membre devra être désigné parmi les membres de la Commission de planification.

Le comité s'adjoindra des personnes-ressources internes et externes pour l'exécution de ses travaux et fera rapport, périodiquement, de ses travaux à l'Assemblée des gouverneurs;

III Les recommandations du comité de travail seront présentées à l'Assemblée des gouverneurs et le Comité de vérification donnera son avis à l'Assemblée de gouverneurs sur ces recommandations.

***Assemblée générale statutaire du Syndicat
des professeurs et professeures
Jeudi 29 mars à 12h
local 1012 Nérée-Beauchemin***



Source : <http://entete.uqtr.ca/>

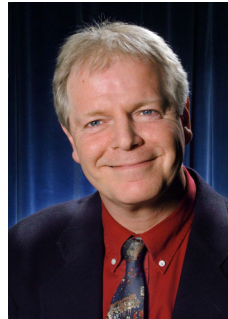


Le professeur Louis Raymond, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la performance des entreprises, et ses collègues Suzanne Rivard et David Verreault de HEC Montréal, ont appris que leur article scientifique diffusé dans le *Journal of Strategic Information Systems* a été le document le plus diffusé en 2006 à partir de la base de données *ScienceDirect*.



Les étudiants en génie industriel se démarquent au Congrès national IIE

L'objectif de cette étude de cas consistait à vérifier l'acquisition et la mise en application de l'ensemble des connaissances acquises par les finissants des programmes canadiens en génie industriel. L'équipe de l'UQTR, composée de **Julie Boisvert**, **Paul Dupuis**, **Sonia Lalonde** et **Olivier Perron** s'est nettement démarquée en terminant au premier rang parmi les sept universités représentées. Les professeurs Georges Abdounour, Chantal Baril, Dong Cao, Pierre Dessureault, Jocelyn Drolet, François Gauthier, Mohamed Anouar Jamali, et Denis Lagacé font partie du Département de génie industriel.



Le professeur **Raynald Gareau**, ex-directeur du Département de chimie-biologie a été désigné comme représentant des professeurs du réseau de l'Université du Québec à l'Assemblée des Gouverneurs. Il a aussi été nommé doyen intérimaire des études de premier cycle de l'UQTR.

Opinion du lecteur

Le Point d'ancre est ouvert à l'expression d'opinions concernant les différents aspects de la vie universitaire.

Nous vous invitons donc à nous faire parvenir vos textes par courrier électronique.

Le Point d'ancre est distribué aux professeurs, aux syndicats et à l'ensemble des services de l'UQTR, aux professeurs retraités, à la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université et aux syndicats et associations de professeurs d'université du Québec.

Membres du Comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeurs 2006-2007

M. Michel Volle, président, M. Alain Chalifour, premier vice-président aux relations de travail, M. Mircea Gonciar, deuxième vice-président aux affaires syndicales, Mme Lucie Guillemette, vice-présidente aux affaires universitaires, M. Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité, M. Michel Nolin, secrétaire et M. Sylvain Beaudry, trésorier.